



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A7c - N°20-020
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-020**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS AUBERGENVILLE /
ELISABETHVILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des associations locales, et notamment au sein de l'association Culture et Loisirs Aubergenville/Elisabethville,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité (33 voix) de procéder au scrutin public,** pour la désignation de ses représentants au sein de l'association Culture et Loisirs Aubergenville/Elisabethville.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 8 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Claudine ARNOUD-PERNOT, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GOMMARD) :

1. Agnès CHEVALIER
2. Fabienne PAULIN
3. André GODINEAU
4. Myriam DARGENT
5. Peggy FRANÇOIS
6. Dimitri MENDY

Gilles LÉCOLE, Maire, étant membre de droit.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A7d - N°20-021
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-021**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSOILLLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL (COS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des associations locales, et notamment au sein du Comité des oeuvres sociales du personnel communal (COS),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

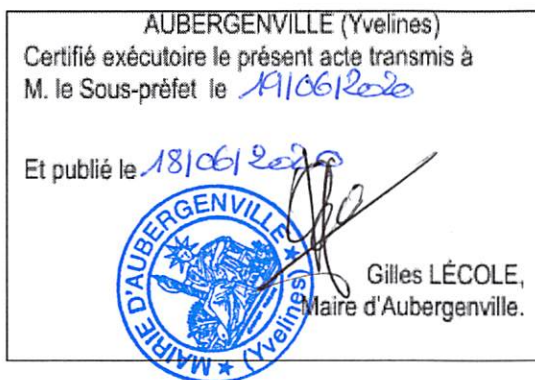
Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité (33 voix) de procéder au scrutin public,** pour la désignation de ses représentants au sein du Comité des oeuvres sociales du personnel communal (COS).

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 8 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Claudine ARNOUD-PERNOT, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GOMMARD) :

1. Ali HADIK
2. Florence VARIN
3. Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
4. Elodie MACHADO

Gilles LÉCOLE, Maire, étant membre de droit.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A7e - N°20-022
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-022**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

Votants 33

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE L'ASSOCIATION BLUES SUR SEINE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des associations locales, et notamment au sein de l'association Blues sur Seine,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité (33 voix) de procéder au scrutin public,** pour la désignation de son représentant au sein de l'association Blues sur Seine.

Est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 8 Abstentions : *Thierry MONTANGERAND, Claudine ARNOUD-PERNOT, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GOMMARD*) :

1. Dimitri MENDY



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A7f - N°20-023
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-023**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBAILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION INSERTION FORMATION EDUCATION PREVENTION (IFEP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des associations locales, et notamment au sein de l'association Insertion - Formation - Education - Prévention (IFEP),

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité (33 voix) de procéder au scrutin public,** pour la désignation de son représentant au sein de l'association Insertion - Formation - Education - Prévention (IFEP).

Est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour, 8 Abstentions : *Thierry MONTANGERAND, Claudine ARNOUD-PERNOT, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GOMMARD) :*

1. Didier JAHIER

Gilles LÉCOLE, Maire, étant membre de droit.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A8a - N°20-024
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-024**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSSOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
HANDI VAL DE SEINE SYNDICAT INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du Conseil municipal pour représenter la Commune auprès de Handi Val de Seine Syndicat Intercommunal,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : PROCEDE** à l'élection des délégués du Conseil Municipal au conseil syndical de Handi Val de Seine :

Désignation de deux assesseurs :

- Elodie MACHADO
- Ali HADIK

Résultats des élections :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Suffrages exprimés : 25

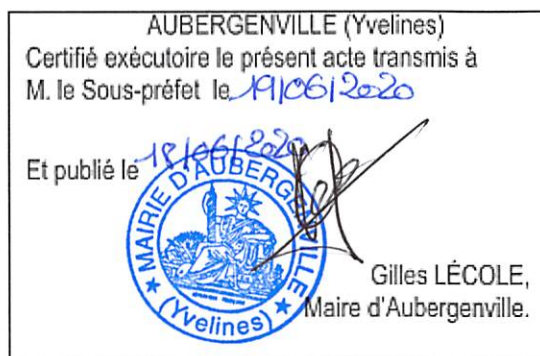
Sont proclamés membres de Handi Val de Seine Syndicat Intercommunal par 25 voix :

En qualité de Délégués Titulaires :

1. Didier JAHIER
2. Lionel LECLER

En qualité de Délégués Suppléants :

1. Elodie MACHADO
2. Agnès CHEVALIER



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A8b - N°20-025
5.3 Désignation des représentants

**AN 2020
20-025**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Conseil municipal pour représenter la Commune auprès du syndicat d'énergie des Yvelines (SEY),

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : PROCÉDE** à l'élection des délégués du Conseil Municipal au sein du syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) :

Désignation de deux assesseurs :

- Elodie MACHADO
- Ali HADIK

Résultats des élections :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Suffrages exprimés : 25

Sont proclamés membres du SEY par 25 voix :

En qualité de Délégué Titulaire :

1. Olivier CATTELAINE

En qualité de Délégué Suppléant :

1. Sylvia PADIOU



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2020
20-026**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
SYNDICAT MIXTE SEINE ET OISE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjointes en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Conseil municipal pour représenter la Commune auprès du syndicat mixte Seine et Oise (SMSO),

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection de ces délégués au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **ARTICLE 1 : PROCEDE** à l'élection des délégués du Conseil Municipal au sein du syndicat mixte Seine et Oise (SMSO) :

Désignation de deux assesseurs :

- Elodie MACHADO
- Ali HADIK

Résultats des élections :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Suffrages exprimés : 25

Sont proclamés membres du SMSO par 25 voix :

En qualité de Délégué Titulaire :

1. Fabienne PAULIN

En qualité de Délégué Suppléant :

1. Laurence DENAND



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2020/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/06/2020 – Délibération A9 - N°20-027
5.6 Exercice des mandats locaux

**AN 2020
20-027**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT, le 12 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, avec un public limité, à la Maison des Associations, 25 rue de Quarante Sous à Aubergenville, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. André GODINEAU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Dimitri MENDY, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Frédéric GROSOILLLOT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Claudine ARNOUD-PERNOT, M. Philippe COIFFIER, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GOMMARD

Absente ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/06/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 32

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

05/06/2020

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
LOCAUX**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2123-20, L2123-20-1, L2123-23 et L2123-24,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu les arrêtés municipaux du 27 mai 2020 portant délégation de fonction aux Adjointes au Maire et aux Conseillers municipaux délégués,

Considérant que le CGCT prévoit la possibilité d'indemniser les élus locaux pour leurs activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les taux de ces indemnités dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que le montant de ces indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité,

Considérant que la commune d'Aubergenville se situe dans la strate démographique des villes de 10 000 à 19 999 habitants et qu'elle est chef-lieu de canton,

Considérant que le CGCT autorise la Commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux Conseillers municipaux auxquels le Maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix Pour - 7 Abstentions : Thierry MONTANGERAND, Claudine ARNOUD-PERNOT, Philippe COIFFIER, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LYORZOU, Guillaume BASSET)

- **ARTICLE 1 : FIXE** les indemnités de fonction attribuées aux élus comme suit :
 - o Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15%
 - o Adjoint : 25,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15%
 - o Conseiller municipal délégué : 12,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15 %

(selon tableau ci-joint)

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que ces indemnités de fonction entreront en vigueur à la date d'installation des élus et qu'elles seront revalorisées selon la valeur du point et de l'indice brut terminal de la fonction publique.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

FONCTION	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Taux voté en %	Majoration : Chef lieu de canton (en %)
Maire	65 %	55 %	15 %
Adjoints (9)	27.5 %	(25,8 % x 9)	15 %
Conseillers municipaux délégués (2)	--	(12,5 % x 2)	15 %



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.